Pour information, l'entrée au sein de notre résidence service et l'affectation dans un logement (type PLS ou PLUS) est soumise :

- A des conditions de ressources,
- Et à un encadrement de la tarification de la redevance due par le résident, fixée par le Conseil Départemental.

Nous demeurons, pour l'heure, dans l'attente de la tarification du Conseil Départemental et ne pouvons à ce stade que vous communiquer un tarif prévisionnel et non contractuel maximum basée sur les tarifs 2026.

RAFFUNEAU et PLAISANCE - secteur II - hors ASH

Type	Surface indicative	Plafond de ressource	Loyer + Charges 2026	Prestations minimales OBLIGATOIRE par personne 2026	TOTAL mensuel personne seule 2026
T1 bis	35-36 m²	Pers. Seule : 12 870€ à 23 403€ Couple : 18 753€ à 31 254€	617,19 €	388,31 €	1 005,50 €
		Pers. Seule : 23 403€ à 30 424€ Couple : 31 254€ à 40 630€	771,62 €	388,31 €	1 159,93 €
T2 ou T2 bis	45-47 m² ou 51-54 m²	Pers. Seule : 12 870€ à 23 403€ Couple : 18 753€ à 31 254€	653,31 €	388,31 €	1 041,62 €
		Pers. Seule : 23 403€ à 30 424€ Couple : 31 254€ à 40 630€	816,74 €	388,31 €	1 205,05 €